

EDEN

Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien
Association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement
MJC Lillebonne
14, rue du Cheval Blanc
54 000 Nancy
contact@as-eden.org
www.as-eden.org

Le projet du Schéma National des infrastructures de Transport est fondé sur :

- une stratégie qui privilégie les modes de transports alternatifs à la route et à l'aérien dans un cadre intégré et multimodal où tous les modes ont néanmoins leur place et leur rôle à jouer. Il s'agit notamment de construire un système de transport performant qui contribue au respect des engagements internationaux, européens et nationaux de l'État en matière environnementale et aux objectifs de développement économique et de progrès social ;
- 60 actions qui déclinent cette stratégie et orientent les politiques des gestionnaires d'infrastructures, en terme d'exploitation, d'entretien et de modernisation des réseaux : la modernisation et plus généralement l'optimisation des infrastructures existantes sont dans ce cadre particulièrement confortées;
- un choix de projets de développement fondé sur une grille d'évaluation multicritères, construite en concertation avec les acteurs du Grenelle et cohérente avec les critères de choix introduits par l'article 17 de la loi du 3 août 2009.

Le vélo constitue par excellence une alternative au tout voiture, soit utilisé seul en agglomération soit combiné à des transports en commun ferroviaires, tramways, trolleys ou bus à haut niveau de services permettant d'embarquer les vélos ou disposant à leurs arrêts de stationnement sécurisés pour les vélos. Les agglomérations qui ont développé les transports en commun ainsi que des aménagements sécurisés sur les axes structurants, combinés à aménagements de zones 30, aujourd'hui avec doubles-sens cyclables ont vu la part modale des voitures fortement diminuer et celles des usagers des transports en commun et des cyclistes croître. L'exemple de Strasbourg est le plus emblématique avec 7,6% des déplacements effectués à vélo sur l'agglomération et 14% en centre ville.

Force est de constater qu'une seule page sur 196 seulement est consacrée au vélo, pour une pratique de loisirs avec des objectifs peu précis pour l'accompagnement du développement des véloroutes voies vertes. Les critères d'évaluation des projets ne prennent pas actuellement en compte l'intermodalité transports en commun/vélo.

Eden propose que ces critères soient revus pour intégrer explicitement l'intermodalité transports en commun/vélo :

- matériel roulant permettant d'embarquer à bord des vélos
- aménagements de parkings vélos sécurisés dans les gares ferroviaires, arrêts de bus suburbains et offre de stationnement couvert aux arrêts de lignes urbaines de Transports en Commun en Site Propre, TCSP, pour favoriser le rabattement
- lignes de TCSP avec soit des pistes cyclables séparées parallèles soit des sites propres partagés et avec une signalisation de feux tricolores se déclenchant pour les vélos
- matériel roulant électrique
- tarification favorisant cette intermodalité (abonnement comprenant un accès au garage à vélo sécurisé ou abonnement combiné transport en commun / location de vélo).